



Le p'tit Mannevillais

JUILLET 2025



Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Voici revenu le temps de l'été, synonyme de lumière, de moments partagés, de retrouvailles en famille ou entre amis, et parfois de vacances bien méritées. C'est aussi une période propice à la convivialité et à l'échange dans notre belle commune de Manneville-sur-Risle.

Pour que chacun puisse profiter pleinement de cette saison, rappelons-nous combien il est important de respecter les règles de courtoisie et de bon voisinage. Un simple geste de politesse, un mot aimable, le respect du calme de chacun : autant d'attentions qui permettent de préserver le bien vivre ensemble auquel nous tenons tous.

La commune reste bien entendu mobilisée durant tout l'été. Mon équipe et moi-même restons à votre écoute, disponibles pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par e-mail : nous sommes là pour vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, rempli de sourires, de sérénité et de belles rencontres.

Avec toute ma bienveillance,

Isabelle DUONG
Le Maire

Musée de la Résistance et de la Déportation



Ouverture de 14h à 18h :

13 juillet, 27 juillet,

10 août, 24 août, 31 août,

7 septembre, 20 septembre et 21 septembre



Visite du Musée de la Résistance et de la
Déportation les 20 et 21 septembre de 14h à 18h

Exposition peinture et ateliers animés par Patrick
Thibout et Dominique Boulet le 20 septembre de
14h à 18 et le 21 septembre de 10h à 18h

Manneville-sur-Risle
La 5^e
Mannevillaise Rose
Dimanche
14 septembre 2025
Marche et Foulées
9 et 15 km en marche libre
ou en footing sans classement
VTT 20 et 35 km

Inscriptions à partir de 8 h
départ libre de 8 h à 9 h 30
(parking de la mairie)

Organisation Comité de fêtes Renseignements 06 19 47 28 54
8 euros (gratuit - 12 ans) 06 01 45 64 84



La fiscalité locale

La taxe foncière est un impôt local sur la propriété bâti (TFB) et non bâti (TFNB).

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Bâties	Taux 2023	38.80 %	%	10,76 %	0,111 %	11.07 %	0.848 %		
	Taux 2024	38.80 %	%	10,74 %	0,108 %	11.80 %	0.852 %		
	Adresse								
	Base	XXXXXXXXXX							
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Adresse									
La base correspond à un loyer annuel estimatif si le bien était loué. Ce montant est actualisé et revalorisé chaque année par l'État et voté par le Parlement (loi finances). Les bases ne sont donc pas définies par la commune mais indexées sur l'inflation : + 7.10 % en 2023 et + 3,9% en 2024. La Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) deviendra une taxe incitative (TEOMi) avec une part déterminée en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères. L'idée est de réduire les déchets pour réduire les coûts de ramassage et de traitement et ne pas voir cette taxe exploser.									
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	46,82 %	%	21,92 %	46,33 %	0,173 %	7,51 %	1,52 %	
	Taux 2024	46,82 %	%	22,25 %	46,33 %	0,157 %	7,69 %	1,55 %	
	Bases terres non agricoles	Depuis 2018, le taux communal était à 17,05 % (TFB). En 2021, sur décision de l'Etat pour dédommager les communes de la suppression de la taxe d'habitation, le taux du Département (20,24 %) a été intégré dans la part communale qui est donc passé à 37,29 %. Avec + 2% en 2022, et +2% en 2023, le taux communal pour la taxe foncière sur le bâti est passée à 38,80 % et 46,82 % pour le non bâti.					La taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations) permet à l'intercommunalité de financer des actions liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle de tout le territoire.		
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation								
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base collectivité						Droit fixe :			

Comparaison des taux communaux avec les taux moyens dans le Département et à l'échelle nationale

Taxes	Maneville-sur-Risle	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe Foncière Bâti (TFB)	38,80 %	48,94 %	39,74 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	46,82 %	52,41 %	51,08 %
Taxe d'Habitation (TH)	12,86 %	19,90 %	23,88 %

Source : Services des Finances Publiques

Pour toute question sur le montant de votre impôt, contactez le Service Départemental des Impôts Fonciers à Louviers au 02.32.25.71.13.

Ophélie Lailler « Larmes d'hier, force d'aujourd'hui »



Mardi 17 juin, Madame le Maire a reçu Ophélie Lailler, jeune Mannevillaise qui vient de publier un livre sur son enfance marquée par l'abandon et la maltraitance jusqu'à son engagement comme infirmière.

Son témoignage, à travers son livre, est bouleversant, mais surtout inspirant. Il donne une voix à tant d'enfants blessés en silence, et rappelle avec puissance qu'on peut se reconstruire, même après l'indicible. Sa résilience force l'admiration.

« À 8 ans, j'ai été placée en famille d'accueil à Manneville-sur-Risle, où j'ai grandi comme un enfant de la maison, avec les mêmes règles. J'y ai été scolarisée jusqu'au collège. Aujourd'hui,

à 23 ans, j'ai transformé mon histoire difficile en force : je suis devenue infirmière et j'ai écrit Larmes d'hier, force d'aujourd'hui, un livre qui raconte mon parcours et mon combat. Ce livre ne parle pas que de moi... Il parle de vous, de nous, de tous ceux qui survivent et se relèvent » Ophélie Lailler

Réunion maison seniors

Réunion d'information publique

Une Maison partagée pour seniors
ouvre bientôt ses portes à Manneville-sur-Risle



Le jeudi 11 septembre à 16h
A la Mairie de Manneville-sur-Risle
2 chemin des Hauts Vents

- Maison conviviale et chaleureuse
- Assistants de vie 24h/7j
- 8 chambres et sdb individuelles



Notre équipe est à **votre écoute** :
02 55 99 41 72 - www.cettefamille.com

Plus
d'informations :



Foire à tout - Comité des Fêtes



Le dimanche 22 juin, le comité des fêtes était ravi de pouvoir organiser leur traditionnelle foire à tout avec une quarantaine d'exposants pour environ 150 mètres linéaires.

Merci à tous les exposants et aux visiteurs pour cette belle journée.

Cérémonie du 8 mai

Le jeudi 8 mai a eu lieu la célébration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale.

Un moment important pour ne jamais oublier où peuvent mener les extrêmes et rendre hommage aux combattants qui se sont sacrifiés pour notre Liberté.

Merci à notre porte-drapeau, Monsieur François Brière, aux anciens combattants, aux élus et aux nombreux enfants de l'école et à leur directrice et enseignante pour leur présence.



Permis Internet

Le vendredi 13 juin, Madame le Maire a eu le plaisir de remettre aux élèves de la classe de CM2 leur permis Internet.

Suite à une formation avec leur enseignante Madame Mohring et la gendarmerie, les élèves ont ainsi pu être sensibilisés à une bonne conduite sur Internet dans le cadre du programme de prévention pour leur permettre de naviguer en toute sécurité.



Spectacle et kermesse de l'école



Samedi 14 juin, les parents sont venus nombreux pour assister au spectacle des enfants de l'école lors de la Kermesse. Ils ont pu découvrir les expositions réalisées par leurs enfants avec les enseignantes sur le thème de l'eau et de la nature.



Les parents ont pu découvrir la vidéo du voyage scolaire des classes de CE2 - CM1 et CM2 financé par la mairie en partenariat avec l'association des Amis de l'école. Les enfants ont pu s'amuser aux stands de la kermesse disposés dans la cour de l'école.

Cadeaux des CM2



Le lundi 30 juin, les élèves de CM2 ont eu le plaisir d'accueillir Madame le Maire, accompagnée de la commission école afin de recevoir les fournitures nécessaires pour les accompagner dans la réussite de leur scolarité au collège : un dictionnaire offert par la municipalité avec un sac et un brassard réfléchissant, une carte cadeau de 10€ chez la librairie Mille Feuilles offert par l'association des amis de l'école et le livre « l'Odyssée » offert par l'Education Nationale. Nous félicitons les élèves pour leur passage en 6^{ème}.

Bar des Sports



Depuis le 16 juin, le Bar des sports situé 5 Route de Rouen a réouvert ses portes.

Mattéo Dayaux, gérant du bar, vous accueille du lundi au vendredi de 6h30 à 20h (fermeture le mercredi) et le samedi et dimanche de 7h à 20h.

Divers services sont proposés : vente de tabac, Françaises des Jeux, dépôt de pains et viennoiseries, et snacking le midi.

Télé alerte



La commune a mis en place un système d'alerte à la population.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques...

Si vous habitez Manneville-sur-Risle, que ce soit en résidence principale ou secondaire ou que vous y travaillez, vous êtes concerné par le système d'alerte de Manneville-sur-Risle.

Vous pouvez vous inscrire en renseignant le formulaire web disponible sur le site de la commune : <https://www.manneville-sur-risle.fr/> ou vous rendre en mairie pendant les horaires d'ouverture pour bénéficier d'un formulaire papier.

Vidéoprotection



La première phase de déploiement du dispositif de vidéoprotection sur la commune a démarré avec l'installation de neuf caméras autour de la mairie et de l'école.

Le coût de ces travaux s'élève à 20 593 € HT, subventionnés à 40% par l'État, 20% par le Département et 20 % par la communauté de communes. Le dispositif sera élargi sur les principaux axes de circulation de la commune dans le cadre d'un maillage du territoire pour aider la

gendarmerie.

La mairie travaille sur ce dossier depuis maintenant plus de 3 ans avec des professionnels et la gendarmerie. Les emplacements sont déterminés par la gendarmerie en lien avec la Préfecture. Au total, une vingtaine de caméras de vidéoprotection seront installées sur la commune.

Transport scolaire - Collège et lycée

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

Inscription en ligne sur nomad.normandie.fr

Jusqu'au 31 juillet inclus (majoration de 20€ après cette date)



**1 SEUL COMPTE
PAR FAMILLE :**

inutile de créer un nouveau
compte pour inscrire un autre
enfant au transport scolaire.

**LA CARTE ATOUMOD
EST VALABLE 7 ANS.**

Si votre enfant
en possède déjà une,
il faut la conserver.



Le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide de 30 € pour les collégiens et les lycéens habitant la

Agenda

Juillet

Lundi 14

Feu d'artifice Repas champêtre

Comité des Fêtes de Manneville sur Risle
Inscription
au 06.14.06.61.33

Mardi 15 au vendredi 18

Stages cirque et magie

Bertrand Lestrelin
Inscription au 06.46.37.42.37

Août

Dimanche 31

Commémoration de la libération de Pont-Audemer

12h - Musée de la Résistance et de la Déportation

Septembre

Jeudi 4

Conseil Municipal

18h30 - Salle communale

Septembre

Jeudi 11

Réunion d'information maison partagée pour séniors en location

16h - Salle communale

Dimanche 14

Mannevillaise Rose

A partir de 8h - Marche, foulées et VTT - Comité des Fêtes

Samedi 20 et dimanche 21

Journées du patrimoine

Ouverture du musée de 14h à 18h

Octobre

Dimanche 5

Repas des séniors

Réservé aux de 65 ans et + inscrits sur la liste électorale.
Sur inscription : un courrier d'invitation sera adressé fin août.

Samedi 11

Repas spectacle « La Cuisine de La Poudre »

19h - Salle communale

Réservation au 02.32.41.81.31



STAGES
Cirque et Magie
AU GYMNASE
DE MANNEVILLE SUR RISLE

DU 15 AU 18 JUILLET 2025
JONGLERIE MONOCYCLE ET ECHASSES
6-15 ANS DE 9H30 À 11H **50€ LES 4 JOURS**
MAGIE 9-15 ANS DE 11H10 À 12H40

STAGES ENCADRÉS PAR BERTRAND LESTRELIN
PROFESSEUR ET ARTISTE DE LA COMPAGNIE MINE DE RIEN

Informations et inscriptions par SMS

06 46 37 42 37

Tribune libre

Pour illustrer cette culture du paraître que je dénonçais dans le dernier P'tit Mannevillais.. pas besoin de chercher bien loin.. dès la première page, il y a cette photo du "conseil municipal".

Est-ce que tous les conseillers municipaux présents sont sur la photo ?.. Non, le seul conseiller d'opposition assumé, en a été exclu !.. C'est assez inélégant et surtout mensonger.

Symboliquement, c'est 39% des votants que je représente, et qui accessoirement financent aussi ce bulletin, qui sont écartés.

Cela confirme ce que beaucoup pensent déjà : ce bulletin n'a pas vocation à informer objectivement les habitants, mais est utilisé à des fins électorales.

Voilà les manières politiques de Mme la maire qui n'hésite pas à dissimuler la vérité pour faire sa promotion.

renouveau.msr@gmail.com

Christophe MARTIN « Ensemble pour Manneville sur Risle »

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents

27500 Manneville-sur-Risle

Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30 - 12h00

16h00 - 17h30

Mercredi - jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00

16h00 - 18h00

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Mairie

Diffusion gratuite. Reproduction interdite.
Ne pas jeter sur la voie publique